



Cahier des Charges du Contrat Natura 2000

«Réhabilitation des milieux ouverts par débroussaillage en faveur des landes alpines et boréales à Astragales queue-de-renard et des pelouses steppiques subcontinentales »

ZSC FR9301525 « Costeplane - Champérous »

Mesures OPH3 / OPE1 / OSE1 du DOCOB validé le 08/11/2013

Mesure N05R – « Chantier d’entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger »

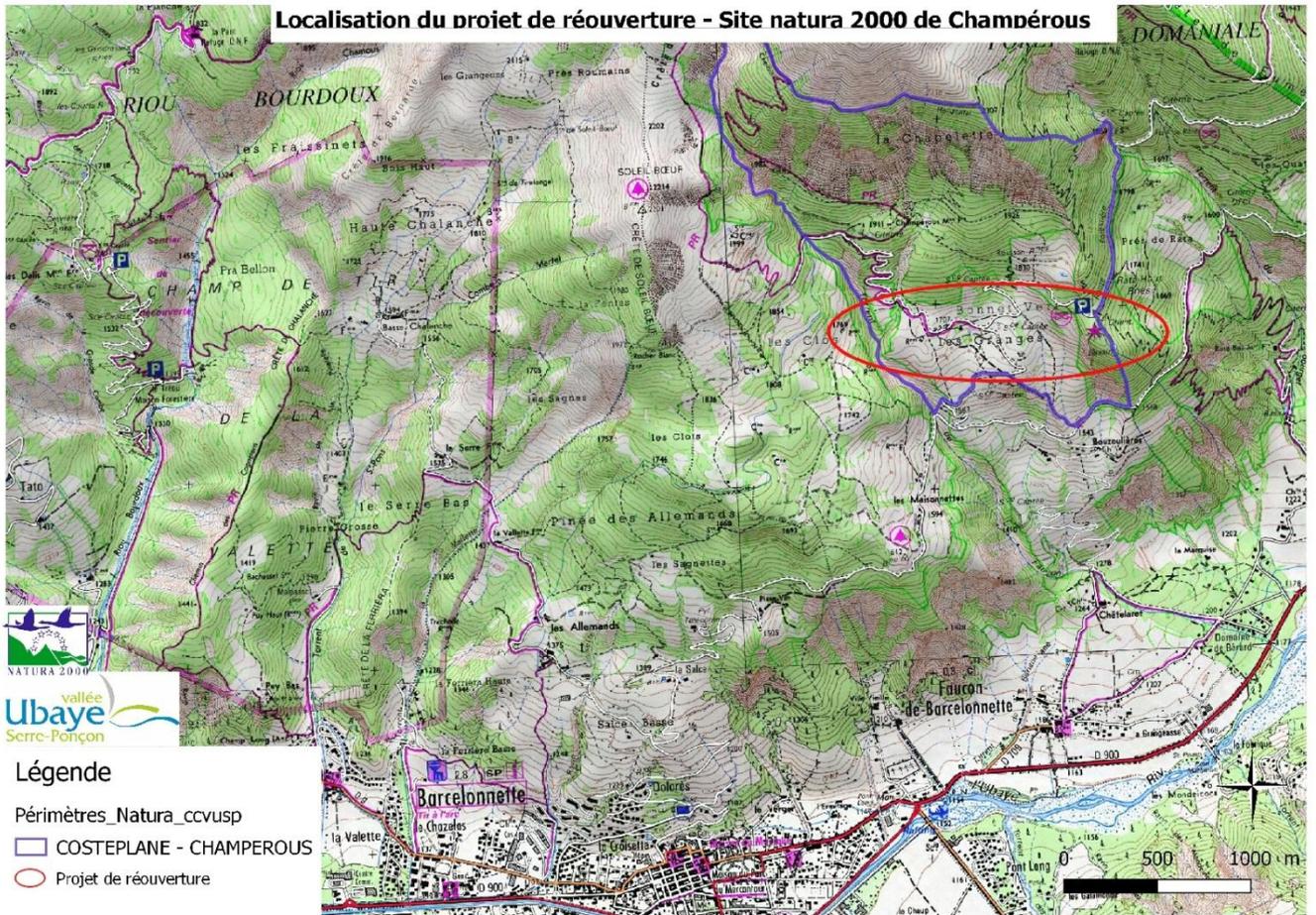
Descriptif et objectifs du contrat

Objectif de l'action	Ouverture de surfaces moyennement à fortement embroussaillées envahies par les ligneux au profit des espèces et habitats justifiant la désignation du site et le maintien de leur fonctionnalité écologique.
Résultats attendus	Réouverture du milieu par suppression de ligneux (pins sylvestres, pins noirs d'Autriche et genévriers etc.) ayant envahi le site.
Habitats et espèces concernées	4060 Landes alpines et boréales 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (festuco-brometalia) 1557 Astragalus alopecurus 1015 Graellsia isabellae 1301 Rhinolophus ferrumequinum 1304 Rhinolophus hipposideros 1324 Myotis myotis 1307 Myotis blythi 1308 Barbastella barbastellus

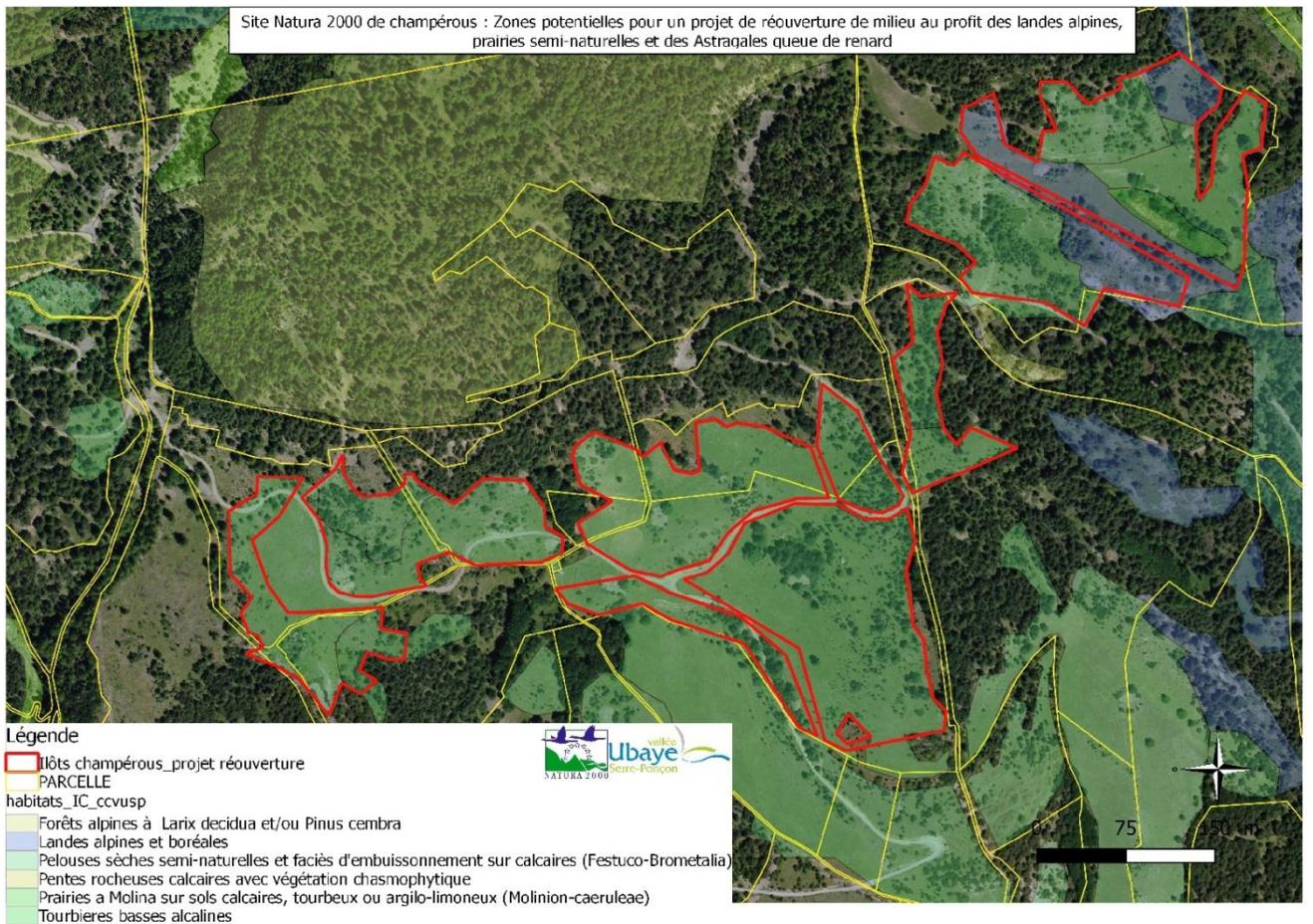
Périmètre d'application

Localisation de l'action	Secteur les Granges Commune de Faucon-de-Barcelonnette Parcelles cadastrales section B n°10-12-13-16-22-28-29-35
---------------------------------	--

Localisation du projet de réouverture - Site natura 2000 de Champérous



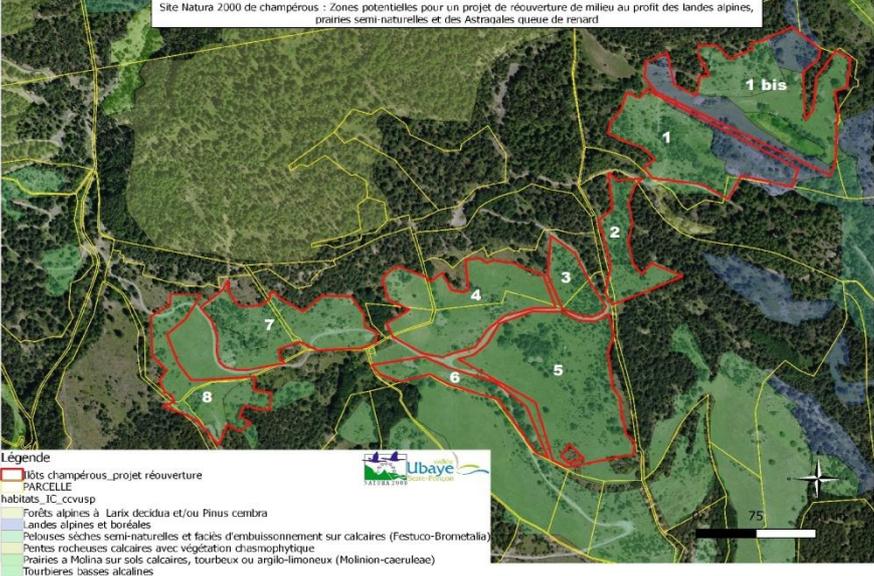
Site Natura 2000 de champérous : Zones potentielles pour un projet de réouverture de milieu au profit des landes alpines, prairies semi-naturelles et des Astragales queue de renard



Id.élément : S1

Descriptif technique du contrat

Eligibilité du Contrat	<ul style="list-style-type: none">• Parcelles communales situées hors zonage PAC• Milieux ouverts envahis par les ligneux• Taux d'embroussaillage important• 4 mesures prioritaires du Docob concernées par le contrat
Période de réalisation de l'action	Afin de limiter le dérangement de la faune sauvage, les travaux de débroussaillage auront lieu durant l'automne. Un planning d'intervention sera établi au préalable par le prestataire et validé par le gestionnaire du site.
Cahier des charges de l'action	<ul style="list-style-type: none">• La zone d'intervention sera délimitée au préalable par marquage avec le gestionnaire du site (Natura 2000).• La zone d'intervention représente 12.8 ha• Les résidus du broyage et des coupes seront dispersés sur la zone de chantier et dans la mesure du possible en dehors de la zone puis abandonnés pour retour à l'humus,• Il ne sera en aucun cas procédé au retournement, ni au travail du sol• Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé• Travaux de génie écologique,• Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité en recréant un milieu naturel favorable,• Interventions dans différents types de milieux naturels nécessitant une étroite collaboration avec le gestionnaire des espaces concernés.
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">• Respect des périodes d'autorisation des travaux de débroussaillage et de coupe des ligneux :<ul style="list-style-type: none">○ entre septembre et décembre,• Pas de retournement, pas de travail du sol, pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux• Ne pas assécher, imperméabiliser ou remblayer,• Ne pas fertiliser ou amender, ni utiliser de produits phytosanitaires,• Utilisation d'huile de chaîne biodégradable.• L'utilisation des techniques permettant de respecter l'environnement et les paysages.• Bonnes connaissances en conservation des espèces et des habitats,• Bonnes connaissances des arbres à enjeux pour la biodiversité.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">• Bûcheronnage, coupe d'arbres et des rejets, dévitalisation et dessouchage,• Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat),• Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec brûlage ou exportation des produits de la coupe,• Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits.

<p>Méthodologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un marquage des limites de parcelle à travailler sera préalablement effectué par le maître d'ouvrage (animatrice Natura 2000), • Tous les pins noirs, pins sylvestres, genévriers communs et sables et mélèzes de diamètre inférieur à 30 cm seront abattus et/ou broyés pour limiter la colonisation et ouvrir le milieu, • Le bois de Ø 10/30 cm sera coupé en longueur de 2 à 3 m et regroupé en tas, de-ci de-là (en privilégiant, dans la mesure du possible, les zones à proximité de la piste), • Les pins et mélèzes d'un diamètre supérieur à 30 cm seront conservés, • Un élagage des branches basses à hauteur d'homme sera effectué dans les règles de l'art, les branches seront broyées, • Le broyat sera dispersé sur la zone de chantier et préférentiellement en dehors de celle-ci et abandonné pour retour à l'humus, • Les pierriers seront préservés et ne feront l'objet d'aucune intervention, • Les feuillus et la végétation arbustive type églantier, aubépine... seront conservés en l'état à fortiori pour ceux situés dans les ruines et autour des blocs rocheux / pierriers, • Certains arbres seront conservés de part et d'autre de la piste pour haie, • Un îlot de 1 750 m² (zone de captage) situé en zone 5 contenant une majorité de trembles et de végétation arbustive dense sera conservé en l'état pour refuge, • Le grillage de mise en défend de la parcelle à Astragales queue-de-renard sera déposé/reposé pour permettre l'accès d'un petit engin à l'intérieur du Parc pour broyage. • Les travaux devront être réalisés en une fois.
<p>Moyens techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour ce chantier, des engins légers sont nécessaires afin d'accéder aux zones les plus pentues sans retournement de sol et de manière à pouvoir accéder dans le parc à Astragale queue de renard sans démonter la totalité de la clôture.
<p>Localisation des zones</p>	 <p>Site Natura 2000 de champérous : Zones potentielles pour un projet de réouverture de milieu au profit des landes alpines, prairies semi-naturelles et des Astragales queue de renard</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> ▭ Îlots champérous projet réouverture ▭ PARCELLE ▭ habitats_IC_Covusp ▭ Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra ▭ Landes alpines et boréales ▭ Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) ▭ Pentes rocheuses calcaires avec végétation chassagnophytique ▭ Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae) ▭ Tourbières basses alcalines <p>Logo Ubaye PAYSANNE</p> <p>75</p>

Suivis / contrôle

Points de contrôle minima associés :

- Comparaison (vérification de terrain) de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées,
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

Indicateurs de suivi-évaluation :

- Entretien de la zone par pâturage,
- Evolution de l'état de conservation des habitats par rapport au diagnostic initial,
- Présence d'espèces ligneuses et d'espèces envahissantes, pourcentage de recouvrement.

Planning prévisionnel

Réalisation des travaux

Entre mi-septembre et décembre 2018 et selon les conditions météorologiques.